

**ARRETE PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE DE JEUX DES ENFANTS DE
L'AIRE MIXTE MULTISPORTS INTERGENERATIONNELLE**

Le Maire de la Commune de Coignièrès
11ème Vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté municipal n° 25_160_DT du 17 octobre 2025 portant règlement intérieur de l'aire mixte multisports intergénérationnelle de la commune de Coignièrès,
Vu l'arrêté municipal 26_065_DGS du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signatures à M. James BEL, Conseiller municipal délégué,
Considérant l'installation d'un jeu de type « araignée » dans l'aire de jeu des enfants de l'aire multisports intergénérationnelle par la société PROLUDIC, sise 181 rue des Entrepreneurs 37210 VOUVRAY, le 12/05/2026 et le 13/05/2026.
Considérant que l'installation de ce jeu nécessite une intervention préalable des agents du Centre Technique Municipal le 11/05/2026 afin d'effectuer le retrait des plaquettes de bois dans l'aire de jeux, et de les remettre en place après le 13/05/2026,
Considérant que pour la bonne exécution de ces travaux, l'aire de jeux des enfants, devra être fermée au public,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants du chantiers,
Vu les lieux,

ARRETE

Article 1 –

En accord avec l'article 6 de l'arrêté n°25_160_DT, **l'aire de jeux pour enfants de l'aire mixte multisports intergénérationnelle sera temporairement fermée au public du 11/05/2026 au 18/05/2026** afin de permettre l'installation d'un jeu de type « araignée » par la société PROLUDIC.

Article 2 –

Le Centre Technique Municipal aura la charge de mettre en place des barrières autour de l'aire de jeu des enfants.

Article 3 –

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 –

Monsieur le Maire, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire divisionnaire, chef de la circonscription de Police Nationale d'Élancourt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté affiché en Mairie et dont ampliation sera transmise à :

◆Monsieur le Commissaire divisionnaire, chef de la circonscription de Police Nationale d'Élancourt,

Fait à Coignièrès, le 05.05.2026

**Pour le Maire,
Le Conseiller chargé des Travaux et de
l'innovation publique**

James BEL



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

